



PLAUDREN



ÉLECTIONS – LA COMMUNE RECHERCHE DES ASSESSEURS

LA COMMUNE DE PLAUDREN RECHERCHE PARMIS SES ÉLECTEURS, DES ASSESSEURS BÉNÉVOLES POUR ASSURER LE DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES, DES DIMANCHES 20 ET 27 JUIN PROCHAINS.

En raison du double scrutin et des conditions sanitaires en vigueur, des citoyens volontaires devront assurer la bonne tenue des élections dans les deux bureaux de vote. Un appel est donc lancé aux citoyens qui accepteraient de donner de leur temps, bénévolement.

Une attestation de priorité d'accès à la vaccination pourra être donnée aux personnes volontaires.

UN ASSESEUR C'EST QUOI ?

Un assesseur est une personne qui accompagne le président d'un bureau de vote afin d'assurer que le vote se déroule dans les bonnes conditions et dans le respect de la loi. Ses missions sont : vérifier l'identité des électeurs ; vérifier son inscription sur la liste électorale ; contrôler des émargements. Les citoyens seront guidés et accompagnés le jour du scrutin par des élus et les personnels communaux.

INTÉRESSÉ PAR CETTE DÉMARCHE CIVIQUE ?

Contactez la mairie au 02 97 45 90 62 ou mairie@plaudren.fr

Vous êtes citoyens électeurs, devenez assesseurs !

Participez à l'aventure
du tour de France 2021

Appel à bénévoles : rejoignez-nous !



APPEL À BÉNÉVOLES

En tant que « Signaleurs »

Lundi 28 Juin 2021

De 12h à 16h15

Vous êtes intéressé ?

Prenez contact avec la mairie
au 02 97 45 90 62 ou par mail
mairie@plaudren.fr avant la
1er juin 2021

TOUR DE FRANCE

Lundi 28 juin 2021

P. 9

Amélia MOYSAN	Talhouët	le 29 mars 2021
Georges TOURNU	Kerguillerme	le 1 ^{er} avril 2021
Lenny LE FELLIC	Bénalo Cliscoët	le 16 avril 2021
Emmy SICHEL	Le Moustoiric	le 25 avril 2021



RECENSEMENT CITOYEN



QUAND? Dans les 3 mois suivants vos 16 ans.

- Actuellement sont concernés les jeunes nés en **février, mars, avril et mai 2005**.

- **COMMENT?** En se rendant à la mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille des parents.

- **POURQUOI?** Une fois recensé, une attestation de recensement, obligatoire pour se présenter aux examens, vous est remise. Cette démarche permet également votre inscription sur les listes électorales et déclenche votre convocation à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

En raison du contexte sanitaire, les jeunes administrés effectuent depuis le 23 novembre 2020 leur JDC (Journée défense et citoyenneté) en ligne via le site « majdc.fr ». La date de reprise des JDC en présentiel n'est pas encore connue.



ÉLECTIONS

Deux élections différentes se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021. Il s'agit des élections régionales où les citoyens élisent leurs conseillers régionaux pour six ans, et des élections départementales où les citoyens élisent leurs conseillers départementaux également pour six ans.

Pour les personnes qui souhaitent voter par procuration, **un nouveau service en ligne** a été mis en place en 2021 pour déposer une demande de procuration (*décret n°2021-270 du 11 mars 2021*). Le mandant (l'électeur qui souhaite donner procuration à un tiers) peut remplir la pré-demande de procuration sur ce site, il se rend ensuite en personne, munie du numéro de pré-demande de procuration et d'une pièce d'identité auprès :

- du tribunal de proximité du lieu de résidence ou du lieu de travail,
- du commissariat central de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail.

www.maprocuration.gouv.fr

Comment ça marche ?



LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES :

Une aide financière pour la destruction des nids



L'agglomération a décidé de ne pas renouveler son dispositif d'aide financière à la destruction des nids.

Par ailleurs, pour lutter contre le caractère invasif du frelon asiatique, la commune de Plaudren a décidé d'apporter une aide financière. Celle-ci est accordée à hauteur de 50 % de la facture acquittée de l'entreprise,

elle-même plafonnée à 100 € TTC, limitée à une par foyer et par an. Elle s'adresse à l'ensemble des habitants de la commune (locataires et propriétaires, personnes morales et physiques) et vaut pour les nids en activité détruits entre le 1^{er} mai et le 30 novembre 2021.

Toute personne désireuse de procéder à l'enlèvement d'un nid pourra prendre contact avec Monsieur LE MIGNON Hervé, adjoint au Maire de Plaudren ou la FGDON 56 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan), organisme reconnu à vocation sanitaire dans le domaine animal et végétal, pour tout renseignement et conseil.

Il est possible de retirer un dossier de demande de subvention en mairie et sur le site internet de la commune. La date limite de réception des dossiers est fixée au 30 novembre 2021.

Vous trouverez également sur le site internet FDGDON ou en mairie la liste des désinsectiseurs.

CHEMINS DE RANDONNÉE



Un nouveau panneau affichant le circuit des Rah Koëd a été implanté au départ du circuit (à droite de la salle Ty An Holl).

Un recueil des circuits de randonnées du Golfe du Morbihan est disponible à la mairie au prix de 9€.

Dans ce topo guide **45 propositions de circuits de randonnées** pédestres, en boucles, autour du Golfe du Morbihan, Vannes, en presqu'île de Rhuys, sur l'île d'Arz et l'île aux Moines et dans les Landes de Lanvaux sont répertoriées.



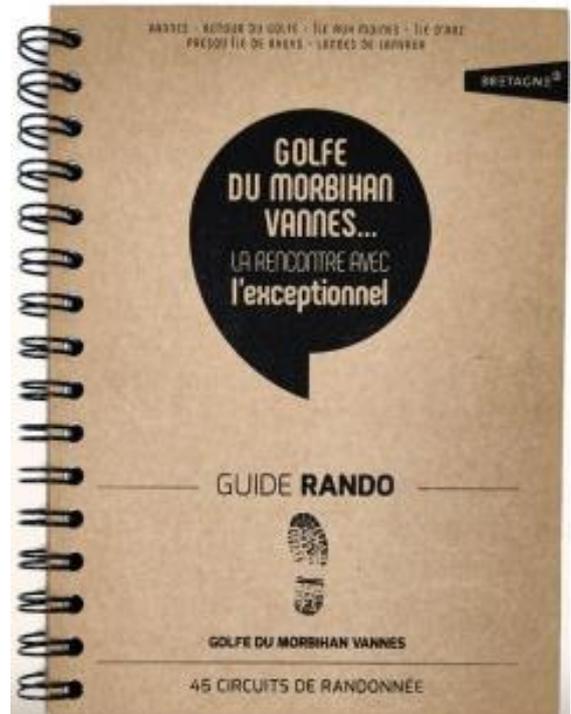
BRUITS DE VOISINAGE

arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2014

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- > **du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00**
- > **les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00**

Votre tranquillité et celle de vos voisins dépendent du respect de cette réglementation, mais aussi de la simple conscience que l'on gêne. Ne réagissez donc pas à chaque nuisance ponctuelle, mais cherchez un terrain d'entente.



6 SUPPORTS RADARS POUR SENSIBILISER LES AUTOMOBILISTES

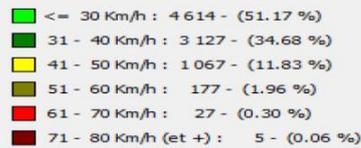
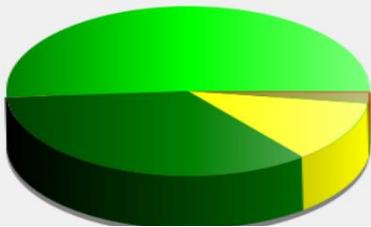
Les services techniques de la mairie ont installé six supports de radars. Ces derniers commencent déjà à livrer leurs premiers résultats.

La mise en place de cet équipement sur la commune à pour objectif de sensibiliser les automobilistes aux notions de sécurisation routière liées à la vitesse.

Actuellement le radar a été installé Route de l'Arz, lieu-dit Le Moustoiric, rue Georges Cadoudal, rue des Déportés, Route du stade. Le radar pédagogique sera déplacé par les services techniques à différents endroits de la commune à intervalle de 15 jours/3 semaines.



Véhicules entrants

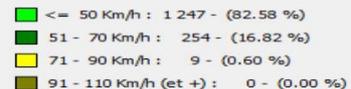
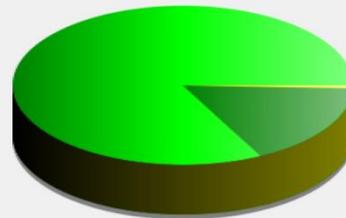


Rue des Déportés : vitesse maximale autorisée 30km/h

Vitesses moyennes enregistrées – 31.10 km/h

Vitesses maximum enregistrées – 102.00 km/h

Véhicules entrants

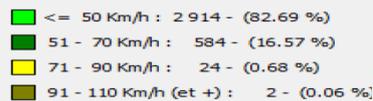
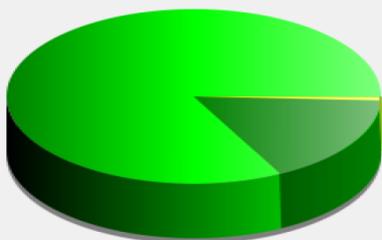


Route de l'Arz : vitesse maximale autorisée 50km/h

Vitesses moyennes enregistrées – 41.84 km/h

Vitesses maximum enregistrées – 89.00 km/h

Véhicules entrants

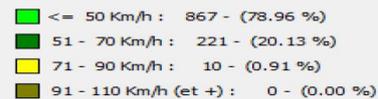
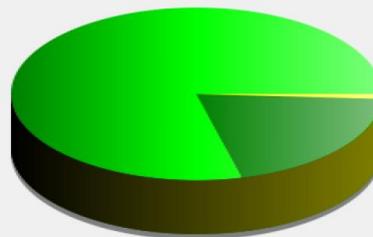


Route du Stade : vitesse maximale autorisée 50km/h

Vitesses moyennes enregistrées – 41.57 km/h

Vitesses maximum enregistrées – 102.00 km/h

Véhicules entrants



Le Moustoiric : vitesse maximale autorisée 50km/h

Vitesses moyennes enregistrées – 41.95 km/h

Vitesses maximum enregistrées – 84.00 km/h

CAMPAGNE D'ÉLAGAGE



La campagne d'élagage est pour l'instant terminée, elle doit s'interrompre pendant la période de nidification des oiseaux, elle reprendra au mois d'août.



Pour l'entretien des accotements et le bon déroulement du passage de l'épaveuse très prochainement, il est impératif d'évacuer les branches coupées restées dans les fossés.

ENTRETIEN DE LA CHAPPELLE ND DES FLEURS À CHAUPAS



L'association Les Amis de Notre Dame des Fleurs à Chaupas présidée par Christian de Kersabiec a réuni quelques bénévoles pour donner un coup de main à l'équipe des services techniques pour nettoyer et mettre en valeur un très bel exemplaire du patrimoine Plaudrinois.

Malheureusement en raison des conditions sanitaires actuelles, la cérémonie du pardon qui se déroule habituellement le deuxième Dimanche de mai ne pourra avoir lieu pour les 200 ans.



RECRUESCENCE DE CHATS ERRANTS

Depuis quelques semaines, une recrudescence de chats errants est remarquée dans plusieurs secteurs de la commune.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Tout chat errant trouvé sur la voie publique sera conduit à la fourrière animale de la SACPA, organisme désigné par l'autorité municipale et autorisé (capture, ramassage et transport des animaux). Les propriétaires pourront demander la restitution de leur animal moyennant le paiement des frais afférents à sa prise en charge fixés par la SACPA.

RAPPEL

Afin de lutter contre les abandons et responsabiliser les maîtres

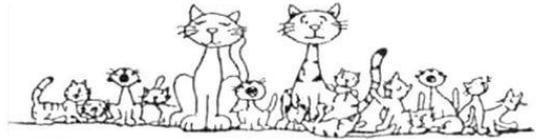
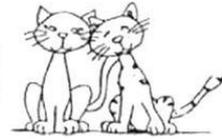
décret n° 2020-1625 du 18 décembre 2020

Les chats nés après le 1er janvier 2012 doivent être obligatoirement identifiés, par puce électronique ou par tatouage. À défaut, leurs maîtres encourent jusqu'à 750 euros d'amende.



La prolifération du chat

Gestation :
52-56 jours



1^{ère} année 3 PORTÉES => 12 chatons



2^{ème} année POSSIBILITÉS, 144 chats



3^{ème} année POSSIBILITÉS, 1 728 chats



4^{ème} année POSSIBILITÉS, 20 736 chats

Stérilisation = Solution

Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant.

Un animal errant peut occasionner des troubles impactant la tranquillité publique mais risque aussi de provoquer des accidents et des dommages sur les biens et les personnes. C'est pourquoi, il est rappelé aux propriétaires de chiens et/ou de chats, de prendre toutes les mesures qui existent pour éviter leur divagation.

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde, ou qu'il se soit égaré ou échappé.

ACTION DE LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE



Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique particulièrement nuisante installée en France depuis 2004. Au 1er mai 2020, il est implanté dans 58 départements. Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et Zika. Les autorités sanitaires suivent donc avec attention l'extension de son implantation.

Vous pensez avoir observé un moustique tigre? Vous souhaitez le signaler?

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a mis en place un site internet permettant aux citoyens de connaître les gestes essentiels https://signalement-mositque.anses.fr/signalement_albopictus/. Ce site permet également au citoyen de signaler la présence du moustique tigre, en prenant en photo les moustiques observés ressemblant à un moustique tigre.

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, et tous les moustiques ne sont pas des moustiques tigres.

8 MAI

La cérémonie de commémoration du 76ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 s'est tenue samedi 8 mai 2021 matin aux monuments aux morts. La commune de Plaudren a rendu hommage à tous les soldats et résistants morts pour la France.

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie s'est déroulée en comité restreint.



UN VÉRITABLE SUCCÈS LORS DU DERNIER DON DU SANG



Malgré les circonstances particulières que nous connaissons tous actuellement pour raisons sanitaires 64 donateurs ont répondu présents le 29 avril 2021. L'EFS remercie les citoyens et les appelle à poursuivre leur mobilisation en faveur du don de sang dans cette situation si particulière. Le prochain don du sang aura lieu le 23 septembre 2021 à salle Ty An Holl de Plaudren.

Prenez 1 heure pour sauver 3 vies

TRAVAUX – FAÇADES DE LA MAIRIE

La façade et le pignon de la mairie sont en cours de ravalement. Pendant cette période et suite à l'installation d'un échafaudage le temps des travaux nous recommandons de passer sur le trottoir en face de la mairie.



RENTRÉE 2021 – INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES KICÉO

Les documents d'information et d'inscription pour la rentrée 2021 sont disponibles sur le site internet de Kicéo à l'adresse suivante : https://www.kiceo.fr/sites/default/files/PDF/kiceo_scolaires2021pour_kiceo.fr.pdf

Vous êtes déjà abonnés :

Fin mai, vous recevrez par mail (ou par courrier si vous n'avez pas communiqué d'adresse mail) les informations de réinscription pour l'année scolaire à venir.

Vous êtes un nouvel abonné :

L'achat de votre abonnement est possible sur l'e-boutique (<https://www.kiceo.fr/acheter-son-titre-de-transport>). Vous pouvez également télécharger votre demande d'inscription sur le site internet de kicéo et renvoyez votre fiche d'inscription, accompagnée d'une photo d'identité et de votre règlement à Kicéo - Pôle Relation Clients - CS 30202 - 56006 VANNES Cedex.

Pour tout renseignement complémentaire : 02 97 01 22 10, info@kiceo.fr

Les demandes d'arrêts de bus reçues avant la fin de l'année scolaire seront traitées pour la prochaine rentrée scolaire. Toutes demandes reçues durant les vacances scolaires d'été et jusqu'au 30 septembre sera étudiée et mise en place si acceptation, à l'issue des vacances de la Toussaint.

Pour toute demande ultérieure : mise en place, si accord sur le principe de création d'arrêt, à compter de la rentrée scolaire de septembre suivante (y compris en cas de déménagement).



**TRANSPORT
SCOLAIRE**
2021 | 2022



GROUPE FACEBOOK "ÉCHANGE DE DON DANS LE 56420"

Un groupe Facebook « échange et don dans le 56420 et alentours » a été créé afin d'allier entraide et écologie pour un lien social local vivant. Le concept est de rassembler les volontés de don et d'échange tant de services/compétences/connaissances que de biens des habitants des communes du 56420 (Plaudren, Plumelec, Guéhenno, Buléon, Billio et Cruguel) et des communes alentours



DU 15 MAI AU 17 JUILLET, LE SAMEDI LE BUS EST GRATUIT

Tous les samedis, du 15 mai au 17 juillet 2021, l'ensemble du réseau de bus Kicéo est gratuit. Une opportunité pour chacun d'en profiter et de tester !

L'agglomération lance une expérimentation de la gratuité de son réseau de bus pendant 10 samedis consécutifs. L'occasion d'essayer un mode de déplacement alternatif à la voiture et de découvrir ses avantages : pas besoin de se garer, moins de stress... In fine, cela permettra de renforcer votre pouvoir d'achat mais également de réduire les embouteillages et d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire.

Cette opération est aussi l'opportunité pour l'agglomération, de mesurer l'intérêt des usagers pour le bus et d'identifier les freins éventuels. Objectif : construire une offre de services répondant au mieux aux besoins des habitants.

Plus d'informations : www.kiceo.fr

LA GENDARMERIE DE SAINT-AVÉ / GRAND-CHAMP SE MET AU "VERT"

Après l'acquisition d'un Peugeot 5008, essence qui s'inscrit dans la volonté de la gendarmerie de renouveler son parc automobile par l'affectation de véhicules moins polluants, la communauté de brigades de SAINT-AVE/GRAND-CHAMP s'est vue remettre dernièrement une Renault ZOE électrique, sérigraphiée. Ce véhicule de liaison d'une autonomie de 300 kilomètres et destiné aux courts trajets est le symbole de la volonté de la gendarmerie d'entamer la transition énergétique.

En complément, l'unité s'est dotée de deux vélos tout chemin pour faciliter au quotidien les contacts avec la population de sa circonscription et sa présence sur le littoral.



RAPPEL

LES MASQUES JETABLES NE VONT PAS AU TRI



Le SYSEM appelle les usagers à la vigilance et insiste pour que les consignes de tri soient respectées.

Les masques jetables doivent être déposés :

- dans un sac fermé
- dans les ordures ménagères résiduelles

Les masques jetables doivent être déposés dans les sacs d'ordures ménagères



ATTENTION

CAMP DE MEUCON
MILITAIRES EN MANOEUVRE
CIVILS EN DANGER

DANS LE CAMP DE MEUCON, EN PERMANENCE, DE JOUR COMME DE NUIT, LES MILITAIRES FRANÇAIS DE L'ARMÉE DE TERRE SONT EN MANOEUVRE AVEC DES ENGIN ET MATÉRIELS DE HAUTES TECHNOLOGIES : ENGIN BLINDÉS, CAMIONS DE TRANSPORT, ARMEMENTS DE TIR ...

LA RECURRESCENCE D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURES ET DES INTERVENTIONS, POUR LA RECONQUÊTE DE LA PAIX À TRAVERS LE MONDE, PAR LES ARMÉES FRANÇAISES METTENT LE CAMP DE MEUCON AU COEUR DES ENTRAÎNEMENTS. CES DERNIERS S'ACCROISSENT AVEC LE PLAN VIGIPIRATE.

CIVILS, RANDONNEURS, SPORTIFS SUR CETTE ZONE MILITAIRE QUI TOUCHE LES SIX COMMUNES VOISINES, VOUS COUREZ EN PERMANENCE DE GRAVES DANGERS.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, CELLE DE VOS ENFANTS, RESPECTEZ LES CONSIGNES ET LES PANNEAUX D'INTERDICTION DE PÉNÉTRER LA ZONE. CETTE INTERDICTION COMMENCE DÈS LA SIGNALÉTIQUE POSITIONNÉE PAR L'ARMÉE.

TERRAIN MILITAIRE
DEFENSE D'ENTRER
Article 413.5 et R 644-1 du Code Pénal

D'ANCIENS PANNEAUX D'ORIENTATION DE RANDONNÉES PEUVENT VOUS ENGAGER DANS LA ZONE INTERDITE ET DANGEREUSE : **RESTEZ PRUDENTS !**

PLUS D'INFORMATIONauprès de votre mairie ou du 3^{ème} RIMA de VANNES



Le dispositif Bulle d'Air permet aux aidants accompagnant quotidiennement un proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap, d'envisager de passer le relai pour souffler un peu. Il consiste en l'intervention d'un professionnel, appelé « relayeur », auprès de la personne aidée, à son domicile.

La MSA Portes de Bretagne a décidé de déployer le dispositif sur son territoire et l'association AMPER a été désignée pour mettre en œuvre le service en 2021.

Plus de renseignements en contactant AMPER au 02 97 46 51 97 ou bulledair@amper-asso.fr

Sous réserve des restrictions liées à la situation sanitaire, l'Amicale Cyclotouriste Pontivyenne organise le samedi 29 mai la Rando Cyclo de la Fête du Tour avec la reconnaissance de la partie « ARGOAT » de la troisième étape du Tour de France 2021 LORIENT-PONTIVY prévue le lundi 28 juin.

Cette randonnée, ouverte à tous et à toutes, va traverser le territoire de notre commune.



3 CIRCUITS

- CIRCUIT 186 KM Départ de 8h00 à 9h00, Palais des Congrès
- CIRCUIT 156 KM Départ de 9h00 à 10h00, Palais des Congrès
- CIRCUIT 107 KM Départ de 10h00 à 11h00, Palais des Congrès

Un point d'accueil pour le Ravitaillement pour les 3 parcours est prévu à RADENAC pays de Jean ROBIC vainqueur du Tour 1947.

1er circuit depuis Pontivy par Remungol, Plumelin, Ty Planche, Pluvigner, Ste Anne d'Auray puis itinéraire de l'étape du TDF de 129 km (avec Cadoudal) jusqu'à Pontivy soit un total de 186 km.

2ème circuit depuis Pontivy par Remungol, Plumelin, Ty Planches et Grand Champ km, puis itinéraire de l'étape du TDF de 115 km (avec Cadoudal) jusqu'à Pontivy soit un total de 156 km environ

3ème circuit depuis Pontivy par Noyal-Pontivy, Rohan, Les Forges et Bocneuf la Rivière puis 74 km itinéraire de l'étape du TDF jusqu'à Pontivy soit un total de 107 Km.

Les participants seront considérés en randonnée et devront donc respecter scrupuleusement le code de la route. Ils devront également respecter la nature tant sur les routes que dans la traversée des communes.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur le site IKINOA <https://randofetedutour.ikinoa.com/> dans la limite des 400 premiers inscrits.

Le montant de l'inscription pour les licenciés FFCT est de 8 € et de 10 € pour les individuels ou licenciés d'autres fédérations

Les circuits sont consultables sur le site openrunner

Circuit C1 186 km TdF <https://www.openrunner.com/r/12954655>

Circuit B1 158 km TdF <https://www.openrunner.com/r/12954864>

Circuit A1 107km TdF <https://www.openrunner.com/r/12954493>

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE LE LUNDI 28 JUIN 2021



Participez à l'aventure
du tour de France 2021

Appel à bénévoles : rejoignez-nous!



APPEL À BÉNÉVOLES

En tant que « Signaleurs »

Lundi 28 Juin 2021

De 12h à 16h15

Pour vous inscrire contactez la mairie au
02.97.45.90.62 ou par mail à l'adresse
mairie@plaudren.fr avant le 01 Juin 2021

Lors du passage du Tour de France le lundi 28 juin 2021, la circulation sera strictement interdite de 12h00 à 16h15 de Morboulo (route départementale n°133) direction le bourg de Plaudren, Le Croiseau jusqu'à la Croix Peinte (route départementale n°126).

Les places de stationnement rue des Déportés, place de la Mairie, place de l'Eglise et parking du cimetière seront interdites.

Aucun public ne sera autorisé du rond point du Croiseau à la Croix Peinte.

INFORMATIONS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi et Vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Mercredi, Jeudi et Samedi
de 9 h 00 à 12 h 00
Tél. 02 97 45 90 62
mairie@plaudren.fr

GARDERIE – ALSH – CANTINE

Tél. 02 97 45 85 70
enfance@plaudren.fr

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture au public :
Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30
Samedi de 10 h 00 à 12 h 00
Tél. 02 97 45 58 73
bibliotheque@plaudren.fr

RÉSIDENCE “Lann Feutan”

Tél. 02 97 45 84 20
lann-feutan@orange.fr

ÉCOLES

École primaire Publique (Le Sac de Billes)
Tél. 02 97 45 94 95
ec.0560348z@ac-rennes.fr

École primaire Privée (Saint-Bily)

Tél. 02 97 45 90 97
eco56.stbi.plaudren@enseignement-catholique.bzh

GENDARMERIE GRAND-CHAMP

Tél. 02 97 66 77 03 ou le 17

POMPIERS

Composer le 18

POSTE

Point poste au bar Ô Breizh Tro

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Cabinet Nicolas LEMONNIER
02 97 61 86 21

PHARMACIE

M. Alain LE DOUJET
02 97 45 95 54

CABINET INFIRMIERS

Mme DANIEL / Mme JANICKA / M. COSQUERIC / Mme
DELAUNAY
02 97 48 92 45 ou 06 07 94 99 14

DENTISTE

Cabinet Philippe RAYNAUD
Tél. 02 97 45 82 29

CABINET KINÉSITHÉRAPEUTES

Mme BROHAN/ Mme LE BRUN/ Mme LANTER/
M. TERSIGUEL
02 97 45 91 90

R.I.P.A.M (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels)

Tél. GRAND-CHAMP 02 97 66 47 69
ripam@grandchamp.fr

CENTRE ANTI-POISON DE RENNES

02 99 59 22 22

CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES (CHBA)

02 97 01 41 41

SAMU (Urgence)

Composer le 15

ENEDIS (Dépannage)

Tél. 09 726 750 56

CORRESPONDANTS DE PRESSE

QUEST FRANCE – Mme LE BORGNE Marcelle
06 07 50 97 49 – leborgnepierre@neuf.fr
TÉLÉGRAMME – Mme CORLAY Pascale
06 41 13 33 10 – pascalecorlay@gmail.com
LA GAZETTE DU CENTRE MORBIHAN
Mme COHO Marie-Laure
marielaurecoho@aol.com

ASSISTANTE SOCIALE
Mme CLOAREC
Tél. 02 97 69 52 00

Prochaine parution du bulletin : 15 juillet 2021

Articles en format word et photos en JPEG à envoyer à mairie@plaudren.fr avant le 5 juin dernier délai.

Consultable sur <http://www.plaudren.fr>

Comité de rédaction : Marie LE DEIT (adjointe administrative), Patrick GAVAUD, Nathalie LE LUHERNE, Michaël FERIR, Hervé LE MIGNON, Aurélie GILLET, Cécile DANIEL (élus).